



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mille-Isles tenue le 3 février 2021, le règlement suivant a été adopté :

2020-05 Concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet « Documentation ».

Donné à Mille-Isles, ce 5 février 2021.

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

Is hereby given by the undersigned, the general director and secretary treasurer of the municipality of Mille-Isles that:

At the ordinary session of the council of the municipality of Mille-Isles held on February 3, 2021, the following bylaw was adopted:

2020-05 concerning the citation of part of the Tamaracouta Scout Reserve as heritage site

The bylaw is available on the Municipality's website, under the "Documentation" tab.

Given in Mille-Isles, February 5, 2020.

Director general
Secretary-treasurer